



Suppression d'un poste d'infirmière scolaire Pour la FSU 53, c'est NON !!!

Cet après-midi s'est déroulé un Comité Technique Spécial Département (CTSD) portant notamment sur la suppression d'un poste d'infirmière scolaire de la Mayenne au profit du département de la Loire-Atlantique. Cette décision rectorale est la conséquence de l'ouverture de 3 établissements en Loire-Atlantique sans qu'aucune création de poste d'infirmière n'ait été actée au préalable !

Lors de cette instance, la FSU 53 a développé à nouveau ses arguments pour demander l'abandon de cette décision rectorale injuste et exiger le maintien du poste d'infirmière scolaire dans notre département.

En effet, la Mayenne fait face à un manque cruel de professionnels de santé (médecins généralistes, pédiatres, pédopsychiatres, dentistes, ophtalmologistes...). C'est un département identifié comme un désert médical qui rend très difficile l'accès aux soins pour les élèves.

En Mayenne, sur une dotation de 6 postes de médecins scolaires, seulement 2 assurent les missions de suivi médical pour les jeunes mayennais ; un certain nombre de leurs missions se reporte donc sur les infirmières scolaires du département.

De plus, cette décision de suppression de poste intervient en pleine crise sanitaire qui percute également de plein fouet les plus jeunes. Nombre d'enquêtes, nombre de publications de professionnels de la santé mentale montrent combien cette période est source d'angoisses, de situations de mal-être, de situations familiales dégradées, de maltraitances... Les conséquences à venir sur la santé physique et surtout psychique des élèves sont déjà visibles et vont perdurer dans les mois, les années à venir. **Les moyens humains doivent être à la hauteur des besoins de cette génération.**

Supprimer un poste d'infirmière en Mayenne contribue donc à fragiliser les ressources en matière de santé et creuse encore un peu plus les inégalités sociales et de santé.

La FSU 53 a également interpellé des parlementaires du département afin d'obtenir leur soutien dans cette démarche.

Le Directeur Académique a justifié le choix du Recteur et a soumis la proposition de fermeture d'un poste d'infirmière basé sur la cité scolaire Réaumur-Buron de Laval au vote du CTSD.

Le résultat est sans appel : l'ensemble des organisations syndicales, dont la FSU 53, se sont prononcés contre la fermeture de ce poste !!!

En conséquence, la DSDEN doit réunir un nouveau CTSD dans les prochains jours.